

Paris, le 3 octobre 2022



REJOIGNEZ-NOUS



LA FGAAC-CFDT A TRANSMIS CE JOUR UN COURRIER AU DRH DU GROUPE PUBLIC SNCF SUR LES SALAIRES :

Depuis plusieurs mois, la FGAAC-CFDT est intervenue de manière continue sur la question des salaires !

Le contexte d'inflation galopante pèse lourd sur le pouvoir d'achat des conducteurs, et la question des niveaux de rémunération est au coeur des préoccupations.

Des mesures d'urgence obtenues au plus fort de la crise sanitaire, aux séquences de négociations salariales du 17 novembre 2021, du 6 juillet 2021 à la SNCF et le 14 septembre à la branche, la FGAAC-CFDT agit pour protéger les ADC ! ☺☺☺

LES MESURES SALARIALES COMPLÉMENTAIRES ACTÉES LE 6 JUILLET NE SONT PAS SUFFISANTES, ET UN AUTRE RENDEZ-VOUS DOIT ÊTRE FIXÉ !

SALAIRES ET POUVOIR D'ACHAT : LA FGAAC-CFDT INTERPELLE LA DIRECTION !



5, rue Pleyel
93200 ST DENIS



01-76-58-12-21



www.fgaac-cfdt.fr



fgaac-cfdt@fgaac.org



FGAAC-CFDT Officiel



FGAAC-CFDT Officiel

© FGAAC-CFDT octobre 2022
Crédits photo Adobe Stock
Ne pas jeter sur la voie publique



LA DIRECTION FAIT LE CHOIX DE RENVOYER LES PROCHAINES NÉGOCIATIONS SALARIALES À L'HORIZON 2023 : C'EST INACCEPTABLE !

Le Conseil National de la FGAAC-CFDT a fait le choix de signer l'avenant à l'accord de branche relatif aux classifications/rémunérations, intégrant la revalorisation des minimaux de branche négociée le 14 septembre.

Les minimaux de branche ont désormais dépassé les minimaux SNCF et la signature de cet avenant doit permettre d'enchaîner un second acte au sein de la SNCF !

FOCUS SUR LES PRINCIPALES REVENDICATIONS PORTÉES PAR LA FGAAC-CFDT DANS SON COURRIER :



RETROUVEZ LE COURRIER DE LA FGAAC-CFDT



MESURE DE REVALORISATION GÉNÉRALE DES SALAIRES

Les mesures du 6 juillet ne couvrent pas le niveau de l'inflation. La FGAAC-CFDT revendique une revalorisation du point d'indice et des coefficients hiérarchiques (augmentation équivalente pour les contractuels) !



ÉVOLUTION DE LA GRILLE TA/TB AVEC LES PR TA-14 ET TB-21

La Direction présentera le 11 octobre le point de sortie sur l'évolution de la grille TA/TB. La FGAAC-CFDT est en désaccord avec le projet de la Direction qui ne permet pas de revaloriser l'ensemble des conducteurs.



CRÉATION D'UNE GRILLE POUR LES ADC CONTRACTUELS

La grille de salaires minimaux des agents contractuels est déconnectée des niveaux de rémunération des ADC contractuels, car elle intègre la prime de traction. La FGAAC-CFDT revendique la création d'une grille spécifique ADC !



CRÉATION D'UN VÉRITABLE 13ÈME MOIS POUR TOUS LES ADC

Les personnels roulants sont les seuls à ne pas bénéficier de l'intégration de leur prime de travail dans la PFA. La FGAAC-CFDT revendique la création d'un véritable 13^{ème} mois intégrant la prime de traction pour les conducteurs !



REVALORISATION DES PRIMES DE TRACTION

La Direction a annoncé le 6 juillet, qu'elle engagerait en 2023 un processus de revalorisation des primes de travail sur 3 ans dont elle a exclu les ADC. Pour la FGAAC-CFDT, ce choix est injuste et inacceptable !



COMPENSATION DE L'ARRÊT DES RECRUTEMENTS AU STATUT

La FGAAC-CFDT a obtenu que le premier dispositif de compensation de l'arrêt des recrutements au Statut soit créé pour la Classe B et la Classe TA Niv1. Il faut à présent dupliquer ces garanties à l'ensemble de la grille !

ÉLECTIONS AUX COMITÉS SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES SNCF

DU 17 AU 24 NOVEMBRE, JE VOTE

Les conducteurs ont tous une bonne raison de voter CFDT !

